

## **Ceci n'est pas un livre de droit !**

Ce livre traite d'un sujet de haute actualité et de grande controverse à Bruxelles. Certains y pointeront l'une ou l'autre imprécision, voire inexactitude. C'est voulu ! A y regarder de près on trouvera au fil des pages quelque caricature, voire des approximations techniques. Egalement voulues.

Traiter de la comitologie sous un angle juridique revient à réduire l'audience au tout petit cercle des experts. Or, ce n'est pas le but. Il s'agit ici d'aborder la comitologie sous son angle politique, celui de l'équilibre des pouvoirs entre le politique et l'administratif. Qui est le Maître de qui ? Le législateur ou le fonctionnaire européen ?

La comitologie a pris une telle importance depuis la réforme de juillet 2006 qu'il convient de la comprendre avant d'en débattre. En quoi consiste-t-elle ? A quoi correspondent ces « mesures d'exécution » ? Qui décide ? Introduit-elle un pouvoir occulte au sein de l'Union européenne ? Et pourquoi les Etats-membres laissent-ils autant de pouvoir à la Commission ? Qui va profiter de la nouvelle réforme de la comitologie induite par le Traité de Lisbonne ? Va-t-on accorder à la Commission le droit d'étendre encore le périmètre de ses pouvoirs quasi-législatifs, comme elle l'ambitionne ?

Il ne s'agit donc pas de droit. Ou pas seulement. Il s'agit de transparence, de gouvernance et de démocratie. C'est pourquoi ce livre est conçu pour le plus grand nombre. Afin de comprendre, de débattre, puis d'agir.

Car notre but - soyons clairs - est d'ouvrir un débat public sur ce sujet ingrat,

mais essentiel et de peser, avec d'autres, sur les négociations qui auront lieu au cours de l'année 2010 pour une nouvelle réforme de la Comitologie, sans que l'on sache à ce stade dans quel sens elle ira.

A l'heure où les opinions se désintéressent de l'Europe (voir les dernières élections européennes), où les Etats membres privilégient - non sans hypocrisie - leurs intérêts nationaux, il est essentiel de ramener de la simplicité, de la transparence et de l'équilibre dans le fonctionnement de l'Union et des trois Institutions qui la font vivre.